

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 7 mars 2003.....	p 2
Les bruits de voisinage	p 3
Déchets ménagers en hausse.....	p 3
Images du 20ème carnaval	p 4
Centre de loisirs des vacances de printemps.....	p5
Attention cinéma	p 5
Travaux d'élagage.....	p 5
Course de lévriers.....	p 6
Soirée choucroute ADMR.....	p 7
Sentiers de Boëme.....	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda d'avril - mai	p 8



Garantir la qualité de l'eau

Un monde fou pour la "forêt en folie"
(Photo Alain PORTE).

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 222
avril
2003



Plusieurs articles de presse ont traité ces dernières semaines de la qualité de l'eau potable en CHARENTE et bien évidemment, notre source d'alimentation de forge a été citée. Dès décembre 1996, le bulletin municipal donnait quelques informations sur le devenir de la source d'alimentation du SIAEP de la Boëme (Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Eau Potable). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le coût estimé pour la mise en place des unités de traitement et des périmètres de protection de la source de Forge et sa vulnérabilité ont conduit les élus du SIAEP à envisager l'abandon de celle-ci pour s'orienter vers le Montmorélien.

Trois forages ont été réalisés par le Conseil général à « la Croix Verdelette » dans le montmorélien pour un total de 450 m3/heure. Les différentes études hydrogéologiques et géophysique ont fait l'objet d'un compte rendu détaillé lors d'une réunion regroupant tous les intervenants en septembre 2001 et ont confirmé la potentialité et la qualité de ces trois forages situés dans l'aquifère du Turonien (qualité de sol nettement supérieure à la nôtre).

Notre syndicat d'eau potable et celui du Montmorélien ont conclu des accords pour la mise en exploitation de ces forages. La COMAGA a donné son accord de participation en 2002 simplement sur l'étude de faisabilité. Celle-ci a donc été lancée et est en phase terminale.

Elle doit comporter l'analyse de trois solutions en fonction des utilisateurs futurs :

- mise en exploitation d'1 seul forage (alimentation du SIAEP de la BOEME)
- mise en exploitation de 2 forages (alimentation SIAEP de la BOEME et du MONTMORELIEN)
- mise en exploitation de 3 forages (alimentation SIAEP de la BOEME, du MONTMORELIEN et de la COMAGA)

Dans la première quinzaine d'AVRIL, notre syndicat va rencontrer les élus de la COMAGA afin d'obtenir leur position définitive après examen de l'étude de faisabilité.

Cette décision définira le choix des travaux (nombre de forage exploité et diamètre des canalisations) et permettra de préparer les dossiers de consultations. Ces travaux très importants comporteront trois phases :

- mise en place des périmètres de protection pour le ou les forages considérés
- équipement du ou des forages avec création des réservoirs
- raccordement à la station de forge

Compte tenu de la complexité du dossier, nous ne pouvons espérer une alimentation sur cette nouvelle ressource avant la fin de l'année 2005.

Il va donc falloir dans l'intervalle trouver des possibilités d'amélioration de notre qualité d'eau pour les deux années de consommation à venir.

Une solution transitoire d'interconnexion avec la COMAGA va permettre une dilution de l'eau en période de forte turbidité et ainsi permettre de réduire les problèmes.

Une étude hydrogéologique est demandée par la DASS à la suite d'une récente réunion en préfecture afin de définir de manière très précise le périmètre de protection pour pollution accidentelle de la source de Forge. Un délai minimum de 6 mois est nécessaire pour cette qualité d'étude. Le résultat de celle-ci sera examiné en Préfecture afin de définir les éventuelles mesures à mettre en place.

Le Maire

Cécile FORGERON

Le Conseil municipal du 7 mars 2003

Relais équestre Guégan

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame Guégan annulant son projet de création d'un relais équestre au lieu-dit « Bélaïr » à Mouthiers. Le Conseil Municipal en prend note tout en regrettant le temps passé par la Commune au niveau des démarches administratives, ainsi que la mobilisation des divers intervenants.

Proposition d'ouverture d'une classe élémentaire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'ouverture d'une classe élémentaire à la rentrée 2003. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et s'engage à mettre tout en œuvre pour accueillir cette nouvelle classe.

Enseignes à l'ancienne

Une convention sera passée entre commerçants et artisans et la commune pour l'apposition des enseignes à l'ancienne sur les immeubles commerciaux du bourg.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sera préalablement consulté sur la qualité esthétique de ces enseignes et les normes à respecter pour leur mise en place.

Travaux Pont des Couteaubières

Le SIAH de la Boème va procéder à la réfection du Pont des Couteaubières. Le montant estimé des travaux s'élève à 73 000 € TTC. Suivant les statuts du Syndicat auquel la Commune est adhérente, le SIAH sollicite la Commune pour une participation financière estimée à 42 500 €.

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à cette opération en remboursant au SIAH le montant des échéances d'emprunt contracté par ce dernier.

Plan de circulation des poids-lourds dans le bourg

Suite à la réunion entre élus, Conseil Général et transporteurs, le Conseil Municipal demande au département :

- l'interdiction de circulation des camions de plus de 19 tonnes sur la RD 42 ;
Entre la RD 103 et son intersection avec la RD 12
Entre la rue des lavoirs et la RD 427

- la possibilité d'une interdiction aux poids lourds de plus de 19 tonnes sur la RD 12 entre le carrefour du peuplier major et le carrefour du plessac.

D'autre part, une réflexion sera menée sur un plan de circulation dans le bourg.

Location d'un local poubelles

Le Conseil Municipal décide de louer à la Boucherie Maurice le petit local (environ 15 m²) situé place Petite-Rosselle pour l'entrepôt de ses poubelles, pour un loyer annuel de 150 €.

Conventions Commune/Centre Social

La convention de mise à disposition d'un chauffeur communal au Centre Social pour du transport occasionnel est renouvelée pour l'année 2003 à raison de 2 heures par semaine.

Une convention est passée entre la Commune et le Centre Social pour la mise à disposition de la Commune une employée du Centre Social pour l'animation de la crèche familiale, à raison de 12 heures par semaine.

Animations estivales 2003

Suite aux propositions de l'Association Via Patrimoine d'animations estivales 2003, le Conseil Municipal maintient sa délibération précédente et décide de ne rien prévoir pour 2003.

Agrandissement du cimetière

Suite au rapport favorable de l'hydrogéologue, l'agrandissement du cimetière peut être entrepris après établissement d'un plan de composition et de devis de travaux (mur d'enceinte, traçage des allées, pose de drains, ...)

MM. Boureau et Troussicot sont chargés du dossier.

Une demande de subvention concernant les travaux à effectuer sera déposée auprès du Conseil Général.

Lutte contre les ragondins

Afin de lutter contre les ragondins causant des dégâts considérables sur les cultures, les berges de la rivière et des étangs, les lagunes d'assainissement et les routes, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, donne son accord au « groupement intercommunal de défense contre les ennemis des cultures » pour la pose de carottes enrobées de bromadiolone.

Ces carottes ne seront déposées que sur les étangs et les lagunes des marais et non sur la Boème en raison de l'ouverture de la pêche, à compter du 11 mars 2003 et pour une durée de 5 semaines.

Sentier départemental de Saint Jacques de Compostelle

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la Confédération Charentaise de Randonnée pour inclure divers chemins ruraux et voies communales dans cet itinéraire.

En ce qui concerne les chemins privés et les chemins d'association foncière concernés par cet itinéraire, il sera demandé à la Confédération de prendre contact avec les propriétaires concernés.

BRUITS ET VOISINAGE

Extraits de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 toujours en vigueur

Lieux publics

Sont interdits les bruits gênants produits par les publicités sonores, la musique, les réglages de moteurs, l'utilisation de pétards, les appareils de ventilation ...

Activités professionnelles

Toute personne utilisant des outils ou appareils

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Tous moteurs, appareils, machines, groupes de pompage doivent être installés et aménagés de telle façon que leur fonctionnement ne trouble pas le repos et la tranquillité des riverains de jour comme de nuit.



PARLONS EN ENCORE

Lieux privés

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

Il en va de même pour les occupants de locaux privés en matière de radio, télévision, chaîne Hifi, instruments de musique...mais également en ce qui concerne l'utilisation d'appareils ou machines utilisées pour des travaux.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les

fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement, ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables :

de 8 h 30 à 12 h

et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis :

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés :

de 10 h à 12 h.

Les propriétaires de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

DÉCHETS MÉNAGERS :
Les dépenses maîtrisées mais le Conseil Général oublie ses engagements

+ 4% de déchets en plus, + 4,52 % pour les dépenses traditionnelles du Syndicat départemental de valorisation des Déchets Ménagers, le SVDM.

Malgré cette évolution mesurée la redevance augmentera cette année encore (le montant définitif sera fixé lors du Conseil de communauté du Jeudi 10 avril).

La faute en revient au Conseil général qui n'a pas tenu ses engagements antérieurs. En effet, lors du lancement de la collecte sélective il avait été prévu que le Département apporterait son soutien à celle-ci. 8 millions de Francs la première année, 6 la seconde, 4 la troisième et 2 la quatrième. Or en 2002 le Département n'a pas versé sa part et a seulement prévu de subventionner les nouveaux investissements en 2003. Hélas pour les redevables, ce financement n'apparaîtra pas dans les recettes de fonctionnement de 2003. Comme par ailleurs un litige existe avec la société ÉcoEmballages, c'est au moins 25 % de recettes qui feront défaut en 2003. Pourtant les déchets sont bien là : 569 kg par charentais en 2002 dont 90 kg de déchets alimentaires. Ceux-ci pourraient être triés et valorisés plutôt que générer des mauvaises odeurs et du méthane dans les centres de stockage. Notre communauté de commune a été retenue comme zone test pour vérifier la faisabilité d'une telle action.

De nouvelles informations vous seront prochainement apportées sur ce projet.

Prochaine
réunion publique
du Conseil
Municipal
4 avril
à 20 H 30



20ème CARNAVAL de MOUTHIERS



S A M E D I
2 2 M A R S
2 0 0 3



Photos
Alain PORTE

PRINTEMPS DIVERS

Centre de
Loisirs
vacances
de
printemps

Il fonctionnera pendant les vacances de printemps du 17 avril au 25 avril 2003 dans les conditions habituelles.
Activités Ados : Elles seront organisées par le Centre Social.

Martine
PILLET
expose
à la
MJC



participants de la rando challenge des Boucles de la Boème (à gauche)



Ouverture de la pêche adroite

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage, nécessaires à l'entretien de la ligne électrique « Chavenat Rabion-Mouthiers », sont entrepris sur le territoire de la Commune depuis le 17 mars 2003.

L'exécution de ces travaux a été confiée par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité RTE à l'entreprise SOGEDE à AILLAS (33).

Pour toute réclamation, les intéressés peuvent s'adresser de cette entreprise ou au représentant de RTE M.REVERTEGAT à PÉRIGNY (17) tél.05.46.51.43.81.

ATTENTION CINÉMA

La séance d'avril aura lieu le mardi 1er avril 2003. Lorsque vous recevrez ce bulletin, la date sera peut-être passée, mais sachez que ces séances ont, en principe, lieu le 1er mardi de chaque mois à la MJC.
En ce qui concerne le titre des films diffusés, il ne nous est pas toujours possible de le connaître à l'avance. Veuillez nous en excuser.

Mardi 1er avril à 20h30

Cinéma MJC Jules Berry

LE LIVRE DE LA JUNGLE 2



INFOS DIVERS... INFOS DIVERS...

C O U R S E S D E L É V R I E R S

Mouthiers va renouer avec la tradition et les courses de lévriers. Celles-ci auront lieu sur un terrain au " Brisset " situé après la zone industrielle les Rentes, mis gracieusement à disposition du Club d'ENTRAÎNEMENT DU LEVRIER CHARENTAIS par un propriétaire très sympathique, qu'il en soit remercié. Les lévriers courent dans différentes épreuves :

- le racing, courses de vitesse sur un cynodrome
- la poursuite à vue sur leurre, dans cette discipline, la chasse est simulée sur de grandes étendues et nos lévriers qui sont des chasseurs dans leurs différents pays d'origine s'adonnent avec plaisir à cette chasse, en France les lévriers sont interdits de chasse. En Espagne, principalement en Andalousie, le galgo Espagnol chasse le lièvre,

lous avec les Tzars, les SLOUGHIS., le très discret mais très élégant AZAWAKH, le plus rapide des lévriers le GREYHOUND et enfin un lévrier très rare en course, le plus grand de tous les lévriers l'Irish Woulfoun

Ces grands chasseurs qui se rencontreront par race essayeront par leur vitesse, leur agilité, leur instinct de chasseur de ravir la lére place de cette SPECIALE.

Une place spéciale sera faite aux lévriers anglais WHIPPET.

On pourra voir ces " petits bolides " courir après la proie " la peau de lapin ", souvent en aboyant, franchir l'obstacle qui se trouvera au centre du terrain, tourner, virer sur eux-mêmes pour ne pas quitter du regard le " leurre " et enfin arriver à la récompense extrême après tant d'efforts, prendre dans leur gueule



Des spécimens, des galgos à poils durs, champions de beauté et de travail seront présents. Figurent également, les merveilleux AFGHANS, les majestueux BARZOIS chasseurs de

cette proie tant méritée. Madame **Josette LALEMEND**, présidente du Club, vous invite à venir admirer ces champions, un spectacle à ne pas manquer de **9h à 17h**, car pour cette première à Mouthiers,

dimanche

27 Avril
de 9h à 17h,

et peut-être
samedi 26 avril

cette épreuve jugée par un juge homologué par la Commission Lévriers et la Société Centrale Canine, cette épreuve est une SPECIALE. Elle donnera aux vainqueurs des points supplémentaires pour l'homologation de titre de champion. Les meilleurs d'entre eux par race pourront être qualifiés pour participer au Championnat de France qui se déroulera en Août. Nous vous attendons nombreux pour venir admirer nos petits amis, la course, c'est leur plaisir !!! c'est à la fois une course de vitesse, d'agilité, nos lévriers s'abandonnant sur les canapés leur lieu de repos favori ne rêvent que de course sur de grandes prairies et attraper le " petit lapin".

Information

05.45.67.95.81

S O I R É E C H O U C R O U T E

Le 5 avril 2003 à 20 heures 30 à la salle des fêtes de MOUTHIERS
Soirée « Choucroute » A.D.M.R. avec :
Orchestre
Apéritif offert

Choucroute garnie
Prix adultes : 15 €
Prix enfants : 8 €
Ambiance assurée.

Venez nombreux soutenir l'action de votre A.D.M.R.

5 AVRIL
20 H 30
salle
polyvalente

CE QUI POURRAIT VOUS PLAIRE PROCHAINEMENT

avec le Comité des fêtes

COURSE DE LÉVRIERS (voir co-contre)

Dimanche 27 avril 2003 à partir de 9 heures à la zone d'emploi « les Rentes » « poursuite à vue sur leurre » organisée par le Club d'entraînement du lévrier charentais sous l'égide de la Société Centrale Canine, de la commission des lévriers, de la société canine de l'Angoumois et avec la participation du Comité des Fêtes de Mouthiers. Entrée gratuite Buvette toute la journée
Repas sur réservation au 05.45.67.95.81

BRIC A BRAC

Dimanche 18 mai place des manèges
(et non le 27 avril comme prévu au départ)

DIMANCHE
27 AVRIL

DIMANCHE
18 mai

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Place ch.de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
Dim. 6-avr	G.SOURISSEAU et Monique 05.45.24.58.33	13 h 30	Le Quéroy		14h15	12
Sam 19 à lun 21 avril	Alain BONNET 05.45.67.83.24	week-end en collaboration avec le Club Alpin dans le Quercy (Nord du Lot) Infos suivront				
Sam 3 Dim 4 mai	Claire JERRETHIE et Alain BONNET 05.45.67.83.24	8 h	TUSSON	Place publique	8h45	
Dim 4	Multi randos du Cognaçais -infos à suivre	8 h 15	COGNAC	Caming	9 h	12,16 ou 22 km
Dim 18	Nicole GIRARDEAU 05.45.67.19.61 Journée en Jonzacaïs(17) :le matin rando-puis pique-nique tiré du coffre Après-midi, visite de Jonzac	8 h 45	St MAURICE DE TAVERNOL	Mairie	10 h	11

Randonnées possibles avec "la Randonne" lors des dimanches libres avec "Sentiers de Boème"
Voir le calendrier de La Couronne

Sentiers
de
Boème



RANDONNÉES DU MERCREDI

Le mercredi tous les 15 jours l'Association Sentiers de Boème pilote une balade sur la Commune de Mouthiers, soit à partir du bourg, soit à partir d'un village où l'on se rend en voiture. Le grand nombre de chemins et la grande diversité des paysages (vallées, collines, plateaux calcaires, bois ou forêts, rivière, tourbières, ...)

permettent beaucoup de balades variées. Leur durée de deux heures environ et leur rythme cool permettent à tous de suivre y compris aux parents avec petits-enfants.

Les rendez-vous : 14 heures
sur le champ de foire

MERCREDI

2, 16 et
30 AVRIL
14 et 28
MAI

ÉTAT CIVIL

Naissances :

19 février : Constance RIVET
« Les Fayards »
3 mars : Estelle FILLEUL
« Le Rosier »

Adoption :

Charlène CHAUVET Le Rosier

SUR VOTRE AGENDA

AVRIL

Samedi 5 : Soirée choucroute de l'ADMR
salle polyvalente

Samedi 12 : Tournoi de tennis de table
salle polyvalente

Dimanche 27 : course de lévriers
à partir de 9 heures zone d'emploi
les rentes » à Mouthiers,
organisée par le Comité des fêtes

MAI

Dimanche 4 : Repas du cercle des aînés
salle polyvalente

Jeudi 8 : cérémonie du souvenir du 8 mai 1945

Jeudi 8 : rallye touristique du foot

Samedi 17 : fête du skate salle polyvalente

Dimanche 18 : bric à brac place des manèges
(organisé par le Comité des Fêtes)

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H. Du dimanche à partir de 20 H au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême. Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

AVRIL

6 DR BOURRIQUEN ST-MICHEL 05.45.91.42.25

13 DR FRÉDÉRIC LA COURONNE 05.45.67.25.17

20 DR GIRAUD VOEUIL 05.45.67.86.82

27 DR FORGEAUD NERSAC 05.45.90.60.77

MAI

1^{ER} DR BRANGER LA COURONNE 05.45.67.19.39

4 DR VALLAT LA COURONNE 05.45.67.44.40

8 DR COMTE MOUTHIER 05.45.67.82.37

11 DR SACRISTE LA COURONNE 05.45.67.12.48

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

Il paraîtra début mai. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 avril.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 juin pour le n° de mai). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

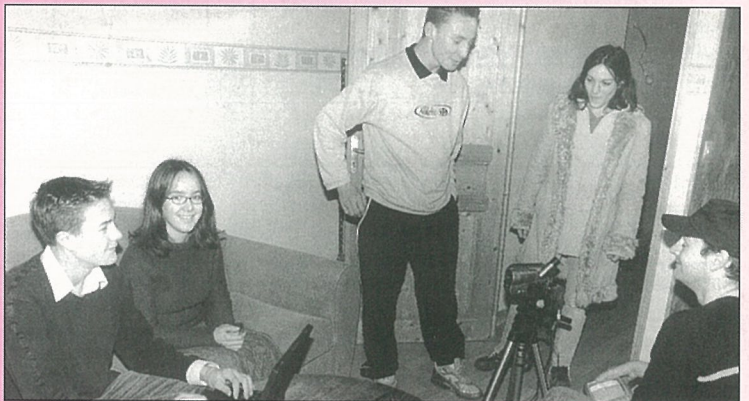
55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIER

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Chaque soirée pour l'Antarctique



Les ados face et derrière la caméra



La M.J.C. noire de monde pour la danse africaine

(Photos Alain PORTE)